

NOTES SUR LES FONCTIONS SYMBOLIQUES ET RITUELLES DE QUELQUES ANIMAUX MARINS POUR CERTAINS CLANS DE NOUVELLE-CALEDONIE

Isabelle LEBLIC *

En milieu kanak, à l'intérieur de chaque "pays" ou terroir, chaque clan a une spécialisation technique et un rôle socio-politique très précis, tous les clans d'un pays étant ainsi complémentaires et interdépendants les uns des autres. Certains clans sont des clans pêcheurs dont l'autorité technique dépend de la détention des magies et rituels propitiatoires. Leur spécialisation technique n'est pas liée à leur statut social, certains clans pêcheurs sont des anciens originaires, d'autres des nouveaux-venus installés dans la position de chef... Dans chaque pays, clans pêcheurs et clans "terriens" échangent dans des cérémonies très formalisées -la fête des prémices par exemple- produits de la mer contre produits de la terre.

A travers le discours, les pêcheurs kanak développent un savoir sur le milieu qu'ils exploitent et notamment sur les animaux marins (nomenclatures, classifications...). Ces animaux marins (mais d'autres aussi) jouent également un rôle symbolique dans l'origine des clans, en tant qu'animal totémique, et rituel, dans la pratique de la pêche. Je vais donc, à partir des données ethnographiques recueillies en 1983 et 1985-86, présenter les fonctions symboliques et rituelles de quelques animaux marins, sans aucune volonté d'exhaustivité, les totems étant beaucoup plus diversifiés que cet exposé ne pourrait le laisser croire, et poser quelques questions et axes de réflexion sur la notion de totem en Nouvelle-Calédonie.

La littérature ethnologique actuellement publiée sur la Nouvelle-Calédonie ne nous éclaire que très peu sur la notion de totem car elle y est présentée par des éléments souvent contradictoires. Leenhardt (1930, rééd. 1980, p. 202) donne une importance prépondérante au totem maternel. Guiart (1962, p. 43) fait surtout référence au totem paternel : "une seule catégorie sociale, en effet, bénéficie en général des effets du partage de l'univers, le *mwaro*, groupe local patrilineaire et exogame. Les attributs animaux, végétaux, ou phénomènes naturels, de ces "clans" sont dit "rhc". Bensa et Rivierre (1988, p. 292) précisent cette notion de totem : "Tout clan se réfère à un ensemble totémique, élément du monde naturel, qui prend deux formes, l'une masculine correspondant au groupe des hommes, l'autre féminine à celui des femmes : la pierre et l'huître, le requin et la moule, le tonnerre et l'anguille, le lézard et le *Fycus habrophylla*, etc.. Dans les mythes, la simple conjonction de ces symboles est souvent suivie de l'apparition des premiers ancêtres. Cette division sexuelle de l'affiliation totémique au sein du clan semble être au principe de certaines observations de Leenhardt (1930, p. 195-196)."

Dans les enquêtes que j'ai menées sur les clans pêcheurs du Sud de la Nouvelle-Calédonie, j'ai recueilli des données que l'on peut sans doute rapprocher de cette double forme du totem : on m'a en effet parlé de totem venant par les femmes, ce qui peut faire référence à cette forme féminine du totem. Notons également que, sur le plan linguistique, toutes les langues kanak possèdent un terme spécifique recouvrant cette notion de "totem" (LEENHARDT, 1946).

TOTEM ET ANCETRES

En Nouvelle-Calédonie, le totémisme est lié aux ancêtres : le totem est une des formes des ancêtres du clan et, en ce sens, est représenté, notamment à travers la tradition orale, comme étant à l'origine du clan paternel. Ainsi, la puissance des ancêtres se manifeste à travers les supports que sont les totems. Représentations des ancêtres, ils appartiennent donc au monde des humains et se différencient en cela des génies divers qui, n'étant pas des morts -des ancêtres- jouent néanmoins un rôle certain dans la pratique des cultures, pêches, etc.. Chaque clan est représenté par un ou plusieurs totems que l'on peut invoquer par l'intermédiaire de plantes pour la réussite de telle ou telle activité (croissance des ignames, réunion d'un banc de poissons...). Généralement, c'est un cadet qui détient les connaissances rituelles et les plantes liées au totem du clan.

Le totem est à la fois le gardien et le protecteur. Le totem défend les membres du clan; quand quelqu'un veut du mal à un membre du clan, son totem l'aide en agissant contre celui qui l'attaque. On peut également s'en servir pour rendre malade quelqu'un à l'extérieur du clan. En effet, les maladies sont liées aux totems. Mais le totem est également craint par les membres de son clan car il peut punir tout

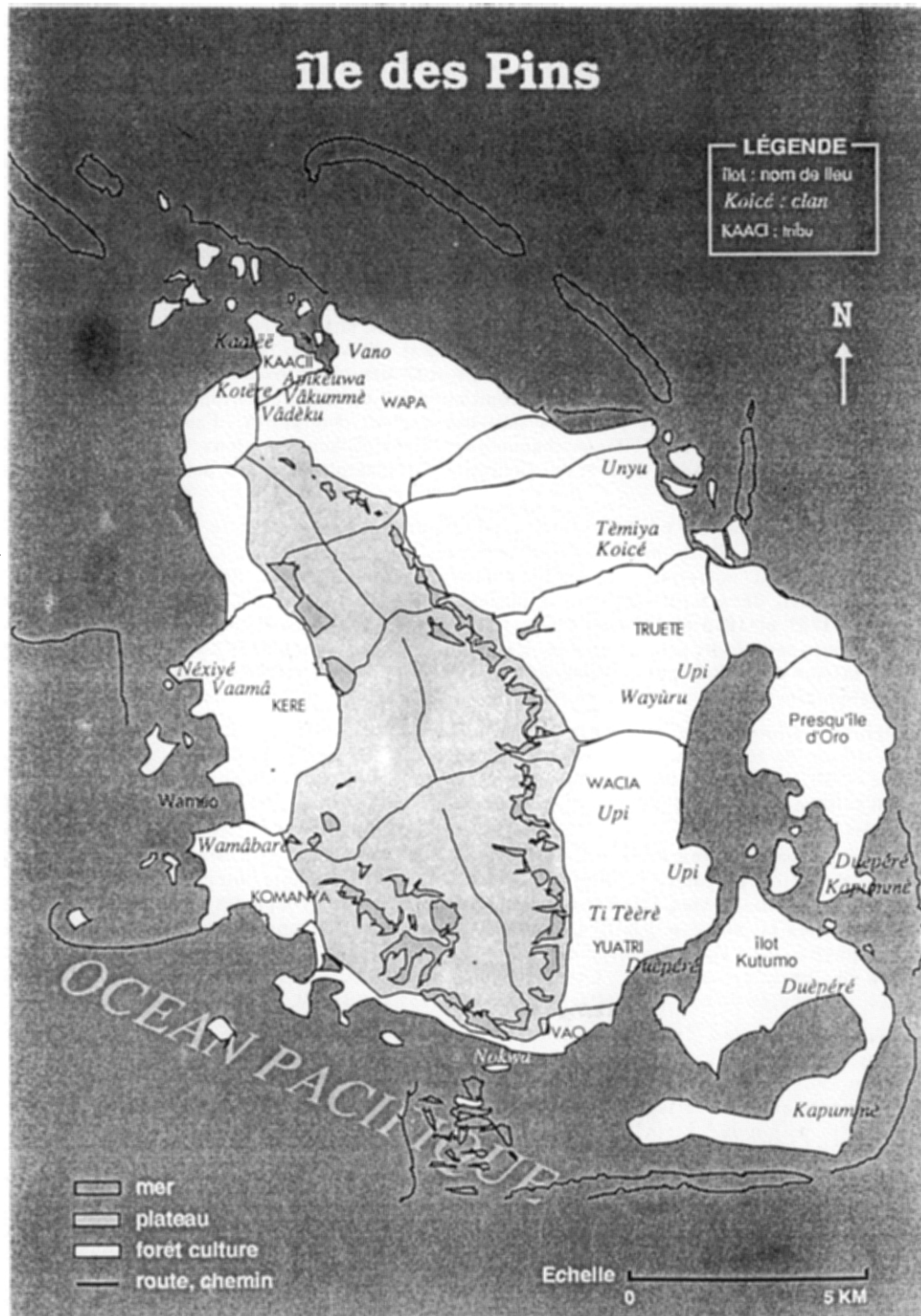


Figure 1

contrevenant aux règles. Il garde la maison, à laquelle il est attaché, ainsi que l'ensemble des biens des membres du clan. Il se manifeste en diverses occasions et, souvent, peut prendre plusieurs apparences; il amène une bonne ou une mauvaise nouvelle; il se montre, sous la forme par exemple de l'animal qui en est le support visible, notamment pour annoncer la mort d'un membre du clan. Avant d'entreprendre une action -la pêche, la culture...-, on le prévient et on lui laisse un présent pour qu'il aide à la réussite de l'entreprise.

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, nombreux sont les clans qui ont pour totems des animaux marins. Parmi ceux-ci, le requin et le serpent plature -*Laticauda* ou "tricot rayé", le serpent de mer le plus répandu en Nouvelle-Calédonie- sont les plus remarquables. Mais de nombreux poissons de moindre importance se retrouvent à divers endroits du pays. Et, comme le note Leenhardt (1930, p. 201) : "les totems ne sont pas choisis parmi des animaux, des plantes ou des phénomènes généralement remarquables. Hors le tonnerre, le vent et le requin, tous sont d'aspects modestes. Mais tous appartiennent aussi aux parages de l'homme, la bulle d'air des mares, le lézard de la forêt voisine, le plature des rivages, le petit ver noir qui pullule dans les berges des tarodières (...)."

LE REQUIN

"Le requin est le totem de nombreux clans dans l'île" (LEENHARDT, 1930, p. 189). Des mythes de la tradition orale, retraçant l'origine de certains clans, le mettent en scène.

Dans le sud de la Grande-Terre et à l'île des Pins, deux requins sont importants à biens des niveaux : Mōpa et Kurēju, le premier étant considéré comme du sexe féminin, le second du sexe masculin. A l'île des Pins, ils sont représentés comme les deux requins d'Oro appartenant au clan Tēmiya. Mōpa et Kurēju sont les gardiens de la famille et on leur attribue toute sorte de vertus tant pour la navigation que pour la pêche. Ils suivent la navigation, surtout en direction de Maré (1), la surveillent et protègent les navigateurs en difficulté. Qui ne racontera qu'un jour de mauvais temps, le requin a soutenu son bateau pour le maintenir au-dessus de l'eau ? Mōpa et Kurēju sont les gardiens non seulement d'Oro à l'île des Pins mais aussi des passes de Yaté (Sud de la Grande-Terre) -pour le clan Akapo- et de Goro, à Kuunu, entre l'îlot Nēac face au récif Mwāāgii -pour le clan Vaamā-. Ils ont pour rôle de surveiller le passage des bateaux.

Avant d'aller à la pêche, les Tēmiya, Unyu et Wayūru faisaient une cérémonie à l'adresse de deux requins. L'officiant, avec la pierre magique, suppliait Mōpa et Kurēju en leur offrant un présent coutumier (patate, igname...) afin qu'ils favorisent leur pêche. Quand les pêcheurs arrivaient sur le récif, les poissons koo-wiwa, *Kyphosus vaigiensis* (QUOY et GAIMARD, 1824)- avaient été rassemblés par Mōpa et Kurēju et les attendaient. Parmi les koo, on pouvait remarquer un poisson jaune, la reine des koo, qu'en aucun cas il ne fallait attraper, au risque d'empêcher les koo de revenir. Aussi les pêcheurs la laissaient-ils sortir du filet. Pendant que les pêcheurs relevaient le filet, ils pouvaient voir les deux requins tourner autour du filet et des pirogues jusqu'à ce que la pêche soit terminée. Une fois l'ensemble des koo monté à bord, les requins s'approchaient de la pirogue où se tenait le vieux qui dirigeait la pêche. Il leur donnait, en remerciement, leur part de poissons.

Le gardien des magies du clan Tēmiya possédait des pierres favorisant la réussite des pêches. Leur pouvoir était associé à la puissance de ces deux requins.

Cette légende est à l'origine d'un des interdits que les pêcheurs doivent respecter avant d'aller à la pêche : ils ne doivent pas manger, sinon Mōpa et Kurēju mangeraient les poissons pris dans le filet.

Mōpa et Kurēju sont également présentés comme les grands-pères des Tēmiya, mais aussi d'autres clans comme les Vaamā. D'ailleurs, on retrouve ces deux noms comme prénoms kanak pour de nombreux membres de ce clan comme par exemple Louis Kurēju Tēmiya et Alice Mōpa Tēmiya qui épousa François Arsu Vaamā. N'y a-t-il pas pour le clan Vaamā transmission des deux requins en ligne maternelle ?

Un autre requin est représenté dans la tradition orale de l'île des Pins comme le grand-père d'un clan-pêcheur : il s'agit de Xūnē, un requin qui reste au large, qui serait parti à Maré où il aurait pris sur le rivage, une femme, Kanyawé, pour la ramener à l'île des Pins. Elle aurait eu deux fils, Wakoca et Wanējo, qui seraient à l'origine des Upi-Duèpéré. Xūnē appartiendrait aussi aux Ngwa, autre branche des Upi.

A Maré, également, on trouve un requin, Yoce, comme totem de nombreux clans, notamment ceux de la chefferie d'Eni. "Requin en mer, il est lézard, buyu, à terre. Il garde la chefferie, la tribu, les plages... Il avait sa place sur le récif, où il restait, et, des fois, il était caillou à Eni. Quand les vieux allaient à la pêche, ils le prévenaient afin qu'il les aide dans leur activité". Selon une légende, un gars de l'île des Pins serait venu à Maré, à Wabayoce, avec du sable dans son pénis. Il aurait uriné à cet endroit et c'est pourquoi, depuis, il y a du sable à Wabayoce. C'est à cet endroit que les requins dorment, les uns sur les autres, sur le sable.

De façon générale, les requins avaient un rôle protecteur pour les pêcheurs et les navigateurs. Mais les clans qui en avaient le contrôle pouvaient également l'utiliser à mauvais escient :

"Certains clans pêcheurs possédaient des grottes où se trouvaient de petits tas de terre dont la couleur rappelait celle de tel poisson. On enfouissait dans ces tas un bois fendu en quatre comme les petites sagaies des enfants, ou même la main plate. On portait à la mer un peu de cette poussière, pour appeler

telle espèce de poisson. Si on voulait faire du mal, on attirait ainsi les requins yoc ou les raies géantes inada, dont le terrible coup de queue déchire les filets et tue les nageurs." (DUBOIS, 1984, p. 174)

Aussi, pour éviter l'attaque des requins, les pêcheurs maréens se protègent-ils par une plante, *medékurua - Scaevola frutescens* - qui a la vertu de les éloigner. Cette plante est également utilisée, à Tadine, si l'on a touché un cochon avant de partir à la pêche, ou bien si on se blesse et notamment si l'on se fait piquer par les poissons odace ou xerexer, poissons pierres ou rascasses.

A Goro, les pêcheurs m'ont signalé des pratiques identiques. Aussi, systématiquement, avant de partir à la pêche, s'adressent-ils aux requins, même si ceux-ci ne sont pas leurs propres grands-pères, afin d'éviter que des vieux restés à terre ne leur nuisent. Pour ce faire, le préposé au rituel jette à la mer un présent - un "tabac", aujourd'hui quelques cigarettes - afin que les requins les aident et leur apportent une bonne pêche.

Leenhardt (1930, p. 189-191) atteste la présence de requins totem dans d'autres régions de la Calédonie : Yevavang et Moajilien dans le Nord de la Grande-Terre, le requin du *mwoaro Parawic* à Houailou et celui des Doui à Ponérihouen. Guiart (1963, p. 177) parle du requin pour la région de Canala en remarquant que, dans les trois cas de totems marins évoqués, ils sont les ancêtres de clans pêcheurs.

LE PLATURE

Le plature (*Laticauda*) est un totem important dans l'ensemble de la Calédonie. A l'île des Pins, un serpent nommé Mâagenin, ancêtre mythique du clan Koicé Kokué, apparaît dans de nombreuses légendes retraçant l'origine du clan.

La première est l'histoire d'une grand-mère et de sa petite-fille qui habitaient à Wacia. La vieille femme interdisait à sa petite-fille d'aller se promener sur le rivage d'Oro. Mais un jour, elle désobéit. Arrivée sur la plage d'Oro, à Kôdré, elle se déshabille pour se baigner. Dans une grotte derrière le rivage habitait Mâagenin. Il sort pour voir qui est venu sur sa plage. Il se glisse dans les vêtements de la petite-fille. Lorsqu'elle sort de l'eau, elle le trouve dans ses vêtements et elle crie pour appeler sa grand-mère. Cette dernière, entendant ses cris, prend sa hache pour fendre le roc et lui ouvrir le passage. Elle ramène sa petite-fille, mais le serpent la suit. Aussi il reste vivre auprès d'elles et, le soir, il quitte sa peau de serpent pour devenir un beau jeune homme. Il eurent un fils, Mâgé Kokué, le grand-père de tous les Koicé Kokué.

La seconde histoire est légèrement différente de la première; mais elle met toujours en scène les mêmes personnages. Habitant dans la forêt à Wacia, la petite-fille veut aller vivre au bord de la mer et demande à sa grand-mère où elle peut aller. Le premier jour, la vieille femme l'envoie se baigner à Vao mais lui recommande bien de revenir avant le coucher du soleil. Elle y va le matin, se baigne et revient avant que la nuit tombe. Elle dit à sa grand-mère : "C'est joli là-bas...". Le lendemain, elle se rend au rivage de Saint-Joseph, puis le jour suivant à Saint-Maurice, ensuite à Kapumé... Chaque jour, elle découvre donc un rivage différent faisant ainsi le tour de l'île, Kere, Kuto, Kaacii, etc.. Il ne reste plus qu'Oro, en face de chez elles. Elle demande à sa grand-mère : "Et après ?". Elle lui répond : "Après, c'est fini". Mais l'endroit que je vois d'ici", lui dit-elle. "Non, tu ne peux pas aller là-bas parce que c'est sacré; c'est défendu d'aller là-bas". "Pourquoi ?" lui demande la petite fille, "qu'y a-t-il là-bas ?". Le lendemain, elle joue un tour à sa grand-mère et se sauve pendant qu'elle est en train de faire quelque chose et qu'elle ne s'occupe pas d'elle. Elle prend le sentier qui descend jusqu'à Oro. Quand elle arrive au petit chenal, elle dit : "Que c'est joli ici ! Plus joli que partout où je suis allée. Maintenant, je vais descendre tous les jours ici." Mais à cet endroit, il n'y a qu'un seul habitant; c'est le serpent, le chef d'Oro, le chef des Koicé Kokué. C'est la raison pour laquelle la vieille lui avait défendu d'y aller, de peur que le serpent ne lui jette un sort. Mais la fille ne le savait pas. Elle se baigne donc dans la cuvette; mais elle voit le soleil qui va rentrer derrière la montagne. Elle se dit : "Je suis presque en retard". Mais Mâagenin, du fond de son trou, entend du bruit dans la cuvette et se demande : "Qu'est-ce qui fait du bruit comme ça ? Ici, il n'y a que moi, le chef d'ici, il n'y a personne ! Mais qui est venu ? Je vais aller voir. C'est la première fois que quelqu'un vient sur mon territoire." Mâagenin rampe donc jusqu'à la cuvette et voit la fille dans l'eau. Alors il dit : "Voilà un poisson pour moi !". Il trouve ses vêtements sur le sable et se met en boule dedans. La fille sort de l'eau, prend ses habits, sans savoir que le serpent est dedans. Elle les enfle et Mâagenin lui entoure la taille, comme une ceinture. "Voilà le danger", pense-t-elle. Alors elle crie fort au secours à la vieille là-haut à Wacia : "Grand-mère, ouvre la porte, comme ça je vais rentrer !" Elle crie trois fois. La vieille l'entend crier trois fois. Alors elle comprend que sa petite-fille est à Oro et que Mâagenin lui fait du mal. Alors elle prend sa canne et tape trois coups sur le rocher, là où la rivière de Wacia traverse le rocher. Le rocher se fend pour permettre à la fille de rentrer. "Ah ! te voilà, tu as eu ce que tu as voulu. Tu m'as désobéi. Maintenant, amène ce que tu as été chercher et reste avec lui." Au milieu de la nuit, Mâagenin quitte sa peau de serpent et devient un jeune homme pour rester avec la fille. Quant l'aube arrive, il reprend son paletot de serpent et rentre dans le creux de la maison. Et ainsi chaque soir jusqu'à ce que la fille soit enceinte. Aussi la vieille prend un morceau de coquillage qu'elle met sous l'oreiller de sa petite-fille. "Tu vois, lui dit-elle, quand il va quitter son paletot et qu'il dormira profondément, tu vas bien couper son paletot avec la coquille...". La fille fait comme lui a prescrit sa grand-mère. Quand l'aube arrive, Mâagenin a oublié de se réveiller. C'est le soleil qui lui tape sur la tête qui l'éveille. Il saute alors prendre sa peau de serpent et il tombe de l'autre côté. La vieille vient et lui dit : "Maintenant, tu restes comme ça, tu n'as plus de paletot. Tu restes avec ta femme." Mâagenin est alors devenu un homme. Sa femme a donné naissance à un garçon, le premier homme de Truete, un Wemama. C'est l'origine de la chefferie de Truete, l'origine de tous les gens de Truete, les Unyu, Koicé, Lém...

Une troisième légende donne l'origine également des Koicé Kokué en ligne maternelle et leur lien avec l'île de Maré. Cette fois-ci, il s'agit d'une femme de Maré qui est venue à Oro dans le ventre d'une loche qui l'avait mangée sur le rivage d'Eni. Arrivée à Oro, elle a ouvert le ventre de la loche avec une coquille de moule qu'elle avait gardée derrière son oreille. Un vieux qui était là l'a prise pour femme. Cette histoire est celle de l'origine des Koicé, Wümye et Kanyawa : ce sont les enfants de la vieille venue dans la loche (2).

Mâagenin était invoqué pour la pêche et la navigation. Selon le R.P. Lambert (1900, p. 286-288), Mâagenin restait dans la grotte de "Kouaoucté" où il était l'objet de pratiques rituelles :

"L'imagination des naturels avait vu dans ces îlots, à marée haute, un gros serpent, appelée *Manguemene*, qui fréquentait la grotte. Un jour, le reptile changea de peau et de son enveloppe sortit un être mythique, qui n'était ni homme, ni esprit de l'homme. Il avait pourtant le faciès humain, mais avec les articulations renversées; il portait les coudes au dedans des bras et les genoux à la place des jarrets. Il avait de petits pieds et les yeux derrière la tête. Les uns affirmaient avoir remarqué sur le sable la trace de son pied, d'autres prétendaient l'avoir entendu siffler; mais il n'était pas donné à l'oeil de l'homme de le voir.

"Cet être mystérieux était l'objet d'un culte analogue à celui qu'on offrait aux mânes des ancêtres. La famille *Ti-Koïc* en avait toujours gardé le monopole. Quand les membres de cette famille se proposaient d'aller à la pêche ou formaient le projet d'un voyage sur mer, ils composaient un paquet avec certaines herbes, dans lesquelles ils mettaient un petit serpent d'eau, ils trempaient le paquet dans l'eau de mer, buvaient quelques gorgées et demandaient que le vent fut favorable, la mer tranquille, la pêche bonne. Dans le même but, ils plaçaient auprès de la grotte, comme offrande, des ignames ornées de plumes d'oiseaux. Au retour du voyage ou de la pêche, ils venaient encore offrir du poisson pour se rendre le génie favorable. A deux pas de la grotte se trouve un petit rocher couvert d'arbustes vivaces. Tout voyageur qui visite ce lieu pour la première fois doit suspendre aux branches une offrande afin d'écarter les malédictions du génie. Aussi ces arbustes sont-ils couverts de souvenirs de ce genre."

Aujourd'hui encore, ce rocher est couvert de toutes sortes de présents. Preuve s'il en est que les Kanak de l'île des Pins respectent toujours leurs anciennes croyances. Guiart (1963, p. 219) précise également le rôle de *Mâagenin* pour la pratique de la pêche et pour la navigation :

"En ce qui concerne les magies de pêche, ils se référaient me dit-on au clan *Wunye*, dont les membres pêchaient au bénéfice des grands chefs de *Gadji*. En ce qui concerne les assurances de voyage heureux à *Maré*, on disposait soit du rite destiné à la propitiation de *Mangenini*, soit de celui utilisant la pirogue miniature à la grotte du *Tupo*."

Souvent, le totem plature est associé au lézard : serpent en mer, il sera lézard à terre. Ainsi, à *Goro*, le totem *bwèc* sera lézard ou serpent de terre -*bwèc, vènguxii*- pour le clan *Akunyi* et plature -*männèrè*- pour le clan *Angwèréré*. Leenhardt comme Guiart avaient déjà noté cette similitude :

"Le plature, comme le lézard, est chargé d'assurer le bon rendement des cultures, et on imite sa démarche tortueuse dans le chemin qu'on trace pour l'amener au sillon d'ignames."

"(...) Les clans qui ont ce totem peuvent faire de lui un simulacre qu'ils pendent dans les cultures afin d'éloigner les voleurs. Le plature est très redouté et on respecte toujours l'interdit du pourtour des cases dont il est le gardien au titre de ce totem." (LEENHARDT, 1930, p. 185-186)

"A l'unicité du *homwa*, malgré ses deux formes possibles (plature et lézard) fait écho celle de la chefferie." (GUIART, 1963, p. 189)

Ce "*homwa*" dont parle Guiart est le "*xomoa*" de Leenhardt (*ib.* : p. 186-187) :

"A *Canala*, le totem principal s'appelle *xomoa*, c'est-à-dire dieu long. Il habite une montagne, il a des autels. Quand les gens de la montagne parlent de lui, ils le représentent comme un lézard; quand les gens du bord de mer le décrivent, ils indiquent le plature. Les attributs sont les mêmes de part et d'autre. Dans les rites de culture, les appels au totem sont bien des appels au lézard, mais dans les champs du bord de mer, les étoffes suspendues sont bien rayées de noir à l'imitation du serpent."

Selon Guiart (*ib.* : p. 183), ce plature est, à *Canala*, lié aux clans pêcheurs :

"Le serpent de mer, de petite taille, rayé de noir et de blanc, devrait être en toute logique le symbole des groupes côtiers et pêcheurs. C'est le cas pour les *Uyo*, *Urupwi*, *Pwaratyc*, *Néhwèrèni* et les *demwe* de *Wasé*. Ces derniers, éteints, détenaient au surplus une pierre magique pour indiquer la direction en mer..."

"Le *maradi* est surtout le symbole du clan *Diko*, de *Mèwè*, et de ses branches *Bayho*, *Hwèrurua*, *Kopwara*, *Rsbri*, *Sapwakira* et *Sawa*, toutes installées à *Mèwè*. Il convient de leur ajouter les *Akakay*, serviteurs de la chefferie de *Selima*, autre branche des *Bwaghca*."

"A *Mèwè* aussi, les *Nepwe* se réclament du *maradi* et d'une magie de pluie pour laquelle on les aurait fait venir de *Houaïlou* (*Wa*), avec le sous-clan *Uruto* et leur serviteurs *Kasyue*."

LE DAWA

Dans le Sud, à l'île des Pins et à *Goro*, le dawa-dé, *Naso unicornis* (FORSSKAL, 1775), est présenté, à travers la tradition orale comme à l'origine du clan *Tèmiya*. Les *Tèmiya*, originaires de *Païta*, au Sud-Ouest de la Grande-Terre, se sont déplacés, emportant avec eux les pierres magiques nécessaires à la pêche à la tortue et au dawa (3) jusqu'à *Goro* et l'île des Pins où ils s'installèrent. J'ai recueilli plusieurs versions de cette légende.

Dans une version, deux sœurs, les deux filles de *Dé*, sont présentées comme étant à l'origine de ce clan (4). Elles étaient assises par terre en train de préparer des dawas, de les envelopper dans les feuilles, à *Tèbia*, près de *Païta*. Comme elles n'étaient pas bien assises devant leur frère, elles ont eu honte et se sont sauvées emportant avec elles un dawa, l'une la tête, l'autre la queue. Elles ont suivi la côte jusqu'à *Nouméa*. Mais, de là, elles voyaient toujours la grande montagne de *Païta*, le mont *Mu*, aussi ont-elles continué leur route pour ne plus voir leur "pays" qu'elles avaient quitté avec regret, et ne pas avoir, ainsi, envie de rentrer chez elles. Arrivées à *Boulari*, le mont *Mu* était toujours visible; au cap *Ndua* de même. Elles arrivent donc à *Goro* après avoir installé au cap *Ndua*, grâce au pouvoirs magiques du poisson qu'elles avaient avec elles, le barrage en pierre pour pêcher les dawas. Mais là, les montagnes de *Goro* leur rappellent trop leur "pays". Elles s'embarquent donc sur une pirogue pour l'île des Pins. Elles arrivent à *Waméo* d'où elles aperçoivent toujours les montagnes de *Calédonie*. Aussi traversent-elles le plateau pour arriver à *Truété* d'où on ne voit plus la Grande-Terre. Elles restent alors avec les *Unyu* et les *Wayuru*.

Ce barrage pour les dawas du cap *Ndua* appartient depuis au clan *Atiti* pour lequel le dawa est présenté comme un totem.

On pourrait donner encore de multiples exemples d'animaux marins totems, comme notamment :

- le crabe drollé (5) pour les *Vākummè* de l'île des Pins,
- le crabe *nyōbwèc* (5) pour les *Vaamā* de *Goro* et de l'île des Pins,
- la carange sacrée (5), appelée *peze* ou *mein* (6) à *Lifou* et *nok dālāk*, totem du clan *Poru* de *Tāālō*, chez les *Nenema* (TEULIERES-PRESTON, in LEBLIC et TEULIERES-PRESTON, 1987 : p. 410-415),

- le poisson mythique (5) ideu de Maré (DUBOIS, 1984, p. 175-176),
- le mulot et le picot (5), "enveloppe" du mort (LEENHARDT, 1936, p. 188 et 191),
- la moule pue (5) des Douï de Ponérihouen (LEENHARDT, *ib.* p. 195-196), etc..

Voyons maintenant le rôle des totems dans la pratique de la pêche.

TOTEMS ET PRATIQUES RITUELLES POUR LA PECHE

Nombreux sont donc les clans pêcheurs ayant un totem en rapport avec la mer. Ainsi à l'île des Pins, le requin est le totem des clans pêcheurs suivants :

- les Duèpéré dont le totem et ancêtre est Xùnë;
- les Vaamâ dont le totem est à la fois le requin xëë, le lézard bwéa et un crabe nommé nyóbwèë;

alors que le serpent de mer plature est à d'autres clans pêcheurs:

- les Koicé dont l'ancêtre plature Mââgenin joue un rôle important dans la pratique de la pêche (rituels et magies propitiatoires);
- les Vâkummè qui ont notamment pour totem le plature tēmoo, associé au crabe rouge drollé et au lézard bwéa;

le crabe enfin marque les clans pêcheurs Vâkummè et Vaamâ.

De façon générale, le totem joue un rôle dans les multiples pratiques rituelles propitiatoires effectuées avant toute pêche. On trouve les pierres -vùù bwè iyé jéré mii (IP) (7)- dont la forme évoque l'objet sur lequel elles doivent agir (en forme de tortue, de dawa, etc.). Il faut les mettre dans une certaine position pour qu'elles soient efficaces. C'est généralement le chef du clan ou son petit frère qui gardent les pierres et qui en connaissent le maniement.

Ces pierres sont associées à des "feuilles" ou médicaments -xéc-goo (IP)- dont la puissance est liée au totem -nékoté (IP)- et aux ancêtres du clan.

On trouve également les offrandes et prières dans des lieux sacrés pour assurer une bonne pêche ou une navigation en toute sécurité. Ainsi, nous avons vu le rôle du serpent Mââgenin, des requins Môpa et Kurèju... Ces pratiques propitiatoires sont associées à toute une série d'interdits auxquels doivent se soumettre les pêcheurs, avant toute pratique de pêche (ne pas manger, être séparé du reste de la communauté...). Si une pêche n'est pas bonne, plusieurs raisons seront évoquées : un pêcheur n'aura pas respecté les interdits, les pratiques rituelles propitiatoires n'ont pas été faites correctement, ou encore, un autre clan sera intervenu en invoquant son totem pour nuire aux pêcheurs en mer...

Si nous avons pu constater à travers les exemples exposés ci-dessus que les clans pêcheurs qui ont un totem marin l'invoquent pour réussir leur pêche, il est en tout autrement pour les clans pêcheurs ayant pour totem par exemple le lézard. En effet, les clans pêcheurs n'ont pas tous pour totem un animal marin. Ainsi, à Poindimié, lorsque les Waka vont à la pêche, ils doivent empêcher que leur totem lézard ne les suive. Comme le lézard aime bien aller à la pêche, ils doivent fermer le chemin par où ils passent en cassant une branche qu'ils placent en travers du chemin, derrière leur passage. Car, si le lézard les suit, la pêche ne sera pas bonne. Une autre façon d'empêcher le totem d'aller à la pêche est de "faire le pinyi (P)", c'est-à-dire d'attacher de façon rituelle une herbe sur un poteau en faisant les invocations rituelles. De même, on ne doit ni questionner ni regarder un pêcheur qui part à la pêche au risque de le faire revenir bredouille. Cet interdit ici encore est lié au totem lézard qui ne doit pas suivre les pêcheurs en mer.

Voilà quelques exemples des fonctions symboliques des animaux marins, notamment des totems, dans les croyances des Kanak, et plus particulièrement, des membres des clans pêcheurs. Les pratiques rituelles évoquées sont des manifestations concrètes des liens unissant l'animal totémique au monde spirituel, essentiellement celui des ancêtres.

CONCLUSIONS

Ainsi, l'ancêtre totémique est-il invoqué pour la réussite de toute activité technique et économique. En effet, chaque activité économique passe par la référence au totem qui la contrôle : elle est soutenue par les rituels dans lesquels on invoque les ancêtres. Chaque totem agira dans un domaine particulier ; d'où une interdépendance rituelle des clans à l'intérieur d'un pays.

Mais est-ce à dire que tel totem soit toujours lié à une même activité économique ? Peut-on dire que le totem est le symbole d'une fonction ou d'un statut ? Il est difficile de répondre ici de façon catégorique. Ainsi, dans le domaine qui nous concerne, on ne peut pas affirmer que tous les clans

pêcheurs aient un totem marin ni que, vice-versa, tous les totems marins appartiennent à des clans pêcheurs. Si nous pouvons constater qu'un totem marin est toujours en relation avec l'activité de pêche, il peut être l'ancêtre d'un clan n'ayant pas forcément de liens avec la mer. Ainsi, nous avons vu qu'à Goro, les pêcheurs s'adressaient, avant la pêche, au requin qui n'est pas leur totem, afin que le clan, dont le requin est l'ancêtre, ne puisse pas leur nuire durant leur activité.

Il semble donc que l'on puisse établir une certaine hiérarchie dans l'étendue du domaine contrôlé par les totems -et non dans leur puissance-. Cette plus ou moins grande étendue du domaine d'action du totem est sans doute à relier plus au statut du clan qu'à la nature du totem lui-même. Ainsi, les exemples exposés ici nous permettent de constater une plus grande importance apparente du requin par rapport aux autres animaux marins cités. A la différence des autres poissons totems, le requin semble être le seul à qui les pêcheurs s'adressent (offrande au requin) même dans le cas où il n'est pas le totem de leur propre clan. Dans ce cas, il semble donc que la responsabilité rituelle du clan possesseur du requin s'étende au-delà de sa famille.

Ainsi, on peut se demander si tous les clans ayant le requin pour totem ont un statut particulier qui pourrait expliquer cette prédominance du requin; le requin ne serait-il pas le totem de clans anciens ayant, en leur qualité d'originaire, le contrôle de la mer, même s'ils ne sont pas pêcheurs ? C'est une question que je laisserai ouverte, n'ayant pas à l'heure actuelle suffisamment d'éléments pour dépasser le stade de l'hypothèse.

Enfin, pour conclure, je voudrais noter, à propos des totems des clans pêcheurs, une différence de nature qui me paraît significative. Alors que les totems ont en général une importance dans les rites de reproduction des espèces sous la responsabilité de certains clans (le lézard pour la croissance de l'igname, par exemple), on ne m'a jamais mentionné l'équivalent pour la reproduction des poissons. Dans le domaine maritime, les totems ne sont invoqués que pour aider à la réussite de la pêche, notamment en faisant que les poissons soient bien rassemblés sur le récif où doivent se rendre les pêcheurs.

Une dernière remarque : il semble également que personne en matière de totem n'ait de monopole. Ainsi, quelqu'un peut obtenir, par transmission ou par don, les herbes donnant la puissance à un autre totem que le sien (notons que le totem n'est rien sans les plantes qui l'accompagnent). On peut dès lors invoquer un totem qui n'est pas celui de son clan puisqu'on a les plantes dont le totem tire sa puissance (cf. le requin à Goro). Aussi, on peut se demander si le terme totem est, pour la Nouvelle-Calédonie, bien approprié à la notion qu'il recouvre. J'essaierai de répondre à cette question dans la poursuite de mes recherches.

* C.N.R.S. "Anthropologie Maritime", Muséum National d'Histoire Naturelle,
43, rue Cuvier, F-75005 Paris.

NOTES

1 - Cette présence simultanée de ces deux requins tant à Goro qu'à l'île des Pins atteste également des relations entre ces deux endroits et l'île de Maré, comme le remarque d'ailleurs Guiart (1963 : p. 220).

2 - Guiart (1963, p. 221) donne une autre version de cette légende, "version locale du thème de Jonas [qui] précise les modalités de la relation entre Truete et Maré".

3 - A Poindimié également, le dawa et la tortue sont les poissons coutumiers, les "vrais poissons". La tortue est présentée comme un vrai poisson, car elle est rapproché de l'homme : comme lui, elle a besoin de remonter à la surface pour respirer. Quant au dawa, il est également considéré comme un homme car, dans la langue païci, on dit "un dawa" quand il y en a deux, pour signifier que cela représente le couple, l'homme et la femme. Aussi pour parler d'un seul dawa, on dit "le fruit du dawa", c'est-à-dire, le fils du couple. Ceci fait que dans les dons coutumiers, on présente toujours les dawas par paire.

4 - Dans l'autre version, les Tèmiya se seraient sauvés de Païta à cause d'un chef qui serait venu faire la guerre jusque chez eux. Ils seraient donc venus par Dumbéa, Saint-Louis, Goro où ils auraient trouvé des pirogues de l'île des Pins. Une fois à l'île des Pins, ils auraient été accueillis par les Ti Tèrè à Yuatri. Comme les Tèmiya avaient emmené avec eux leurs pierres pour la pêche et la culture et qu'ils réussissaient donc bien toutes leurs entreprises, les Ti Tèrè, jaloux, les ont chassés. Les Unyu de Truété les accueillirent alors. A la suite de "bétises", ils furent à nouveau chassés, avec les Wayùru et se réfugièrent à Maré. Mais comme ils possédaient les magies, les Unyu allèrent les y chercher. Dans cette seconde version, il n'est plus question du dawa.

5 - Non identifiés.

6 - "Quand ce poisson est petit on l'appelle *Sinctrenyë*. Quand il est gros, il se nomme *Mein* (apprivoisé). Il est tabou." (MAGENTIN, in : BOURRET, BROU et GRISCELLI, 1980 : p. 213-214).

7 - Dans la langue *nââ kwënyi* (IP), mot à mot, cette expression signifie "le caillou pour bien pêcher les poissons" (*vùù* : pierre; *iyé* : pêcher; *jérèè*; gagner; *mii* : poisson).

BIBLIOGRAPHIE

BENSA A. et RIVIERRE J.-C. (1988) : De l'histoire des mythes. Narrations et polémiques autour du rocher Até (Nouvelle-Calédonie), *L'Homme*, 106-107, avril-septembre, 28 (2-3) : p. 263-295.

BOURRET D., BROU B. et GRISCELLI P. (1980) : *Littérature orale, 60 contes mélanésiens de Nouvelle-Calédonie*, publication de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, 21, Nouméa, 261 pp., fig. de J.-M. Thorimbert.

DUBOIS M.-J. (1982) : *Kwënyii, l'île des Pins aux temps anciens*, publication de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, 30, Nouméa, 56 pp., 1 tableau généalogique, 12 cartes, 27 photos.

DUBOIS M.-J. (1984) : *Gens de Maré. Ethnologie de l'île de Maré. Ile Loyauté. Nouvelle-Calédonie*, Anthropos édit., Paris, 356 pp., 15 p. d'ill.

GUIART J. (1962) : *Les religions de l'Océanie*, PUF édit., coll. mythes et religions, Paris, 155 pp.

GUIART J. (1963) : *Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud*, Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme édit., Paris, 682 pp.

LAMBERT Rév. Père (1900, réédit. 1980) : *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, publication de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, 14, Nouméa, 367 pp., fig. de P. Bournigal.

LEBLIC I. (1989) : Les clans pêcheurs en Nouvelle-Calédonie. Le cas de l'île des Pins, *Cahiers de sciences sociales : Sciences sociales et halieutiques*, 1-2, ORSTOM, Paris (sous presse).

LEBLIC I. et TEULIERES-PRESTON M.-H. (1987) : *Systèmes techniques et sociaux d'exploitation traditionnelle des ressources marines des pêcheurs kanak du Nord et du Sud de la Calédonie*, rapport pour les appels d'offre 1983 et 1984 de la Mission du Patrimoine Ethnologique, Ministère de la Culture, 549 pp., 200 fig.

LEENHARDT M. (1930, réédit. 1980) : *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*, Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme édit., Paris, 676 pp.

LEVI-STRAUSS C. (1962) : *Le totémisme aujourd'hui*, PUF édit., coll. mythes et religions, Paris : 159 pp.

DISCUSSION

F. POPLIN : Il est captivant d'assister dans ces îles au comportement humain en quelque sorte privé des animaux vrais, puisqu'il n'y a pas de grands mammifères terrestres, notamment. Nous avons tendance à voir d'abord ces animaux-là, qui sont "des êtres de chair et de sang" comme dit Buffon. Nous rangons les êtres aquatiques au second rang derrière eux. C'est ainsi que nous parlons d'éléphant de mer, de veau marin, de lièvre de mer, et jamais, à l'inverse, de balcine de prairie, de phoques des champs, ni d'aplysie des haies. Il y a des chiens de mer, il n'y a pas de roussette (au sens de squal) de terre. La vision de ces îles est celle d'un monde renversé, ou du moins bousculé, où "la deuxième ligne monte en première", et la question qui vient d'abord à l'esprit est : que devient notre limite entre animaux vrais et poissons (soit dit en simplifiant) ? Derrière elle, cette autre : les hommes de là-bas reconstituent-ils un système comme le nôtre en répartissant tous les rôles entre les êtres marins, ou bien font-ils tout autre chose ?

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : A Tonga tous les animaux marins sont considérés comme des poissons sauf les coquillages, les crustacés, les mollusques et les échinodermes.

I. LEBLIC : En Nouvelle-Calédonie, les mammifères marins, les tortues, les vaches marines, etc. sont généralement classés sous le terme générique de "poissons" dans les classifications vernaculaires.

J. DESSE : La zone pacifique comporte de nombreuses espèces toxiques (Ciguatera ou Tetraodontidae). Sont-elles citées dans les corpus ?

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : Si la Ciguatera est présente en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie, elle est, jusqu'à maintenant, peu répandue à Tonga où l'homme a peu perturbé les systèmes coralliens. L'algue toxique provoquant la Ciguatera est jusqu'alors absente des eaux de l'archipel. Toutefois il se peut qu'elle se développe avec les nouvelles installations portuaires. Quand aux Tetraodontidae, les Tongiens les rejettent à la mer et ne les consomment jamais.

F. POPLIN : Il est notable que les espèces rituelles soient les espèces migratrices. A la fois elles sont marquées d'inhabituel (leur absence, puis leur présence, cette alternance "fait signe"), et, disparaissant et réapparaissant, elles attirent l'esprit vers un ailleurs, vers un au-delà. Elles vont voir d'autres mondes.

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : Ceci correspond au fait que ce sont elles qui incarnaient les dieux de la religion pré-chrétienne. Ceci est également dû au fait que ce sont des espèces plus rares que les poissons de coraux présents toute l'année.

I. LEBLIC : En Nouvelle-Calédonie, les poissons valorisés coutumièrement sont généralement des espèces migratrices, pêchées de façon collective par l'ensemble des membres des clans pêcheurs; seules la tortue et la vache marine, parmi ces espèces coutumières, font exception.

A. LUXEREAU : Les clans ayant le même totem, mais sous une forme différente suivant la localisation terre-mer, ont-ils des relations et de quelle nature ?

I. LEBLIC : Dans la conclusion de ma communication, je pose justement la question : "Tel totem est-il toujours lié à une même activité économique ?" Peut-on dire que tel totem est toujours le symbole d'une même fonction ou d'un même statut socio-politique ? Dans l'état actuel de ma recherche, je laisserai ces questions ouvertes.

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : En Nouvelle-Calédonie, les serpents de mer sont-ils identifiés ?

I. LEBLIC : Non, c'est le terme générique qui est utilisé.

J. DESSE : Tant dans l'intervention de M.-C. Bataille-Benguigui que dans celle de I. Leblie, les "requins" sont cités en général; en fait les sélaciens comprennent des poissons de morphologie et de comportement très différents : inoffensifs, mangeurs de coquillages, requins-scies (Pristis), ou dangereux (requins blancs). Les pêcheurs font-ils une classification parmi ces requins ?

I. LEBLIC : Pas plus que parmi les serpents de mer.

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : Les autochtones ne semblent pas craindre les requins dans la mesure où ils se sentent en règle avec la société, et la tradition orale les présente sous des aspects familiers. Il faut ajouter qu'il y a peu d'espèces dangereuses dans cette région du monde.

J. DESSE : Les raies de type *Dasyatis* sont également très répandues dans cette zone; leurs dards sont parfois utilisés comme javelots. Ne sont-elles pas distinguées à part dans les inventaires ?

I. LEBLIC : En Nouvelle-Calédonie, les pêcheurs utilisaient également les dards de raie pour faire les pointes des sagaies. Mais je n'ai pas connaissance, pour les régions dans lesquelles j'ai enquêté, de raie totem.

F. POPLIN : Existe-t-il une relation entre le précepte de ne pas écorcher les ignames en les sortant de terre et celui de capturer les poissons sans les blesser ?

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : L'igname, qui peut mesurer jusqu'à 2 m de haut, doit effectivement être sortie de terre sans la moindre écorchure afin que l'horticulteur ne perde pas la face, mais aussi parce que le tubercule est précisément le symbole de la fertilité masculine et qu'une espèce particulière était la nourriture des dieux. Quant au souci de ne pas blesser le poisson dans les pêches rituelles, il est vraisemblable que la raison est fondée sur le respect qu'ils inspirent aux pêcheurs, voire sur leur assimilation aux dieux.

A.-M. BRISEBARRE : Une réflexion à propos du terme employé par M.-C. Bataille-Benguigui dans sa communication "mort naturelle des poissons" quand on sort le poisson de l'eau. Or il s'agit quand même d'un meurtre, même si c'est un meurtre passif puisqu'on ne frappe pas le poisson.

A. LUXEREAU : En pays hausa, de la même manière, les victimes sacrifiées (pour l'Aïd ou d'autres rituels) doivent être indemnes de blessures et de maladies, et grasses. Elles doivent être traitées avec douceur.

M. MESNIL : N'y a-t-il pas un rapport entre l'obligation de pêche "sans faire saigner" (cf. les requins qu'on doit pêcher au noeud coulant) et le sang des femmes (cf. rite de propitiation par rapport aux femmes menstruées, avant la pêche).

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : Si le sang représente la "souillure", il est vraisemblable que c'est une des raisons pour laquelle les femmes sont exclues des activités de pêche. Maintenant, l'interdit de faire saigner les poissons semble plutôt dû au respect qu'on leur porte plutôt qu'à une idée de souillure.

I. LEBLIC : Il existe en outre de nombreux interdits relatifs à la pêche concernant les femmes. Par exemple, les hommes ne doivent pas avoir de relations sexuelles avant de partir à la pêche; de même, un pêcheur dont la femme est enceinte ne peut participer aux activités, etc..

F. POPLIN : le sang des poissons est-il perçu ? Je rappelle brièvement que, pour nous, le poisson n'étant pas de chair, il est du même coup sans sang : nous ne percevons pas son sang, nous n'en faisons aucun cas (il n'y a pas de recette au sang de poisson, par exemple). Les exceptions confirment la règle : elles concernent les poissons à muscle rouge et producteurs de chaleur interne, comme le thon et l'espadon. Le thon était sacrifié par les Grecs, par exemple, et il est pêché d'une manière sanglante qui s'apparente à la chasse en Méditerranée, encore actuellement.

J. DESSE : Certains poissons saignent considérablement (thons, espadons, etc.), alors que d'autres apparemment non. N'y a-t-il pas là à rechercher une dichotomie dans la classification des pêcheurs ?

I. LEBLIC : Je n'ai pas envisagé la question sous cet angle; je ne peux donc pas répondre.

M.-C. BATAILLE-BENGUIGUI : Ayant réfléchi après le colloque à la question de la perception du sang des poissons, cette interrogation soulève un nouvel axe de recherche possible. Il est à remarquer que parmi les poissons avec lesquels l'homme du Pacifique entretient des relations privilégiées, le requin et le thon sont des animaux qui présentent des caractéristiques biologiques proches de celles de l'homme. Certains requins sont vivipares, et thons comme requins sont capables d'une forme de régulation thermique. Les uns comme les autres (hommes et poissons) se trouvent en haut de chaîne trophique, les faits culturels peuvent trouver une interprétation participant du domaine de l'ethnoscience.

A. BRIDAULT : Les pêcheurs sont-ils exclusivement pêcheurs ou pratiquent-ils une autre activité de subsistance qui les mettrait en relation avec le monde terrestre, telles que l'horticulture ou l'agriculture ?

I. LEBLIC : Les membres des clans pêcheurs pratiquent, de façon moindre, l'horticulture des ignames, taros, etc. pour leur propre subsistance. Mais de façon générale, les pêcheurs recevaient les produits de la terre nécessaires à leur consommation grâce aux échanges très formalisés entre clans pêcheurs et clans "terriens", les premiers amenant au chef le fruit de leur pêche pour les membres des clans "terriens" auquel ces derniers répondaient par des ignames...